

**Intervention de S.E.M. Jean-Robert GOULONGANA,  
Ambassadeur du Gabon  
auprès de la République Populaire de Chine  
Sur le thème : l'Environnement dans le plan du développement :  
« l'exemple du Gabon vert »,  
lors du colloque la Chine et l'Afrique :  
Partenaires pour le développement durable,  
Shanghai, le 10 avril 2014**

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de Madagascar, Doyen du Corps diplomatique ;  
Monsieur le Directeur Général du WWF Chine ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants du Gouvernement et des Institutions publiques et privées de la République Populaire de Chine ;  
Mesdames et Messieurs ;  
Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Directeur Général du WWF Chine, de vous remercier de votre invitation et de l'honneur que vous me faites de prendre la parole devant cette assemblée, dans le cadre de l'événement intitulé la Chine et l'Afrique : partenaires pour le développement durable, afin de vous présenter la place du Gabon vert dans le plan de développement de mon pays.

Excellences, Mesdames et Messieurs,  
en raison de sa situation géographique et de l'importance de ses ressources naturelles, la protection de l'environnement a toujours fait l'objet d'une attention particulière dans les plans de développement du Gabon.

En effet, recouvert à 85% de son territoire par la forêt, le Gabon comporte une mosaïque d'écosystèmes constituée de : mangroves, forêts, savanes, milieux humides, montagnes, plateaux, plages, dunes, etc.

Du fait de cet écosystème en milieu équatorial, la faune et la flore y sont particulièrement riches et présentent une grande diversité propice à l'écotourisme appelé à être un des secteurs porteurs du Gabon vert.

Le Gabon est aussi un pays pétrolier et minier avec un fort potentiel gazier et d'importantes ressources minérales non encore exploitées.

Mais c'est à partir de l'avènement au pouvoir du Président Ali Bongo Ondimba, que l'impérieuse nécessité de concilier les besoins pressants du développement économique avec le respect des équilibres écologiques a été élaborée en orientation fondamentale et traduite en véritable stratégie de développement au travers du concept Gabon Vert, contenu dans son projet de société présenté à l'occasion de l'élection présidentielle.

En effet, son ambition d'accélérer le développement et l'industrialisation du pays s'appuie sur trois axes de croissance à savoir : le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services.

Le Gabon Vert vise à intégrer, d'une part, la préservation du capital naturel et d'autre part, le développement des économies vertes dans les stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté.

En somme, l'objectif global du Gabon Vert, comme l'a indiqué le Président Ali Bongo Ondimba lui-même, lors du Sommet de Rio+20, je cite : « est d'impulser une croissance à faible émission de carbone par le biais d'investissements tenant compte de la responsabilité environnementale, tout en créant des emplois », fin de citation.

Pour ce faire, une nouvelle stratégie de développement, contenue dans un document dénommé : Plan Stratégique Gabon Emergent, a été élaborée et montre de façon détaillée la voie à suivre pour parvenir à l'objectif de hisser le Gabon, à l'horizon 2025, au rang de pays émergent.

Ce Plan comporte quatre composantes dont la première est le développement durable qui structure l'ensemble de la stratégie. Il contient un objectif stratégique et quatre programmes. L'objectif stratégique a pour but d'instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation de l'environnement.

Les quatre programmes sont : 1) le programme connaissance et préservation des ressources naturelles, 2) le programme planification stratégique et aménagement du territoire, 3) Le Plan climat, 4) Le Programme sectoriel environnement.

Le premier programme : connaissance et préservation des ressources naturelles est appliqué à travers les six actions suivantes :

- la mise en place d'une base de données sur les ressources naturelles ;

- l'inventaire des ressources forestières;
- l'inventaire des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques;
- la réalisation d'une carte géologique et géotechnique et l'inventaire des ressources minières;
- l'évaluation du bassin pétrolier et en particulier de l'off-shore profond;
- l'élaboration d'une carte pédologique des terres agricoles.

Le deuxième programme porte sur la planification et l'aménagement du territoire, réalisé au moyen des trois actions ci-après :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des différentes composantes du Plan Stratégique Gabon Emergent ;
- l'aménagement du territoire et l'élaboration des plans de développement régionaux à partir du potentiel de chaque province ;
- la réalisation d'un plan national d'affectation des terres.

Le troisième programme est le Plan climat qui vise à doter le Gabon d'outils lui permettant de faire face aux changements climatiques. Il contient trois actions :

- la sensibilisation des populations sur le bien-fondé des choix opérés par les pouvoirs publics en matière d'environnement;
- la réalisation d'un plan d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, en particulier au niveau des écosystèmes les plus sensibles ;
- l'élaboration du bilan carbone destiné à faire l'état des lieux en terme de CO2 au Gabon et d'en suivre l'évolution.

Ces actions seront complétées par la mise en œuvre d'une transition énergétique destinée à faire passer, de 40 % en 2010 à 80% en 2020, et à terme à 100%, la production d'électricité, des sources d'énergie fossiles aux énergies renouvelables, grâce à l'hydro-électricité et au gaz.

Le quatrième programme est le Programme sectoriel environnement qui se décompose en trois actions :

- la lutte contre les pollutions et nuisances avec la mise en place d'un dispositif de mesure des niveaux de nuisance et de leur gravité ;
- le renforcement de la sécurité nucléaire grâce à la mise en place des règles et moyens de prévention et de surveillance nécessaires ;
- la protection et l'amélioration du cadre de vie des populations.

La réalisation du Gabon Vert intègre aussi l'écotourisme, qui a pour rôle de faire découvrir aux visiteurs les richesses naturelles du pays, la splendeur de sa

biodiversité, tout en assurant le respect des équilibres écologiques et la préservation de l'environnement.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour atteindre l'objectif poursuivi par le Gabon Vert, les pouvoirs publics se sont dotés de moyens d'actions juridiques et institutionnels.

Parmi les instruments juridiques on peut mentionner :

- les lois sur les espèces totalement ou partiellement protégées dont la chasse, la capture, le commerce, la détention sont, soit totalement interdits, soit réglementés ;
- les lois sur la chasse et la pêche instituant des périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse et de la pêche ;
- la loi sur la forêt qui rend obligatoire les plans de gestion durable pour toutes les concessions forestières ;
- la loi sur les parcs nationaux qui encadrent les activités dans les parcs ;
- le plan climat qui permet non seulement de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de réduire et de prévenir les risques liés à la vulnérabilité du territoire national ;
- La loi sur le développement durable, destiné à traduire en actions les orientations politiques en matière de développement durable.

Au nombre des instruments institutionnels, on peut citer :

- l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) qui a pour missions d'assurer la protection des parcs nationaux et de leurs ressources, d'œuvrer au développement efficient de leurs réseaux et de les valoriser. L'Agence dispose d'un personnel spécialisé en écotourisme.

-L'Agence Nationale d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS) chargée de l'élaboration et de l'exécution d'une stratégie nationale d'observation ainsi que de la mise en place d'une infrastructure spatiale.

-L'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Bois (AEAFB) qui a pour objet, entre autres, de servir d'instrument technique auprès du Gouvernement en matière d'inventaire forestier, de traçabilité et de certification des produits, d'agrèage et d'aménagement forestier ;

- Le Conseil interministériel sur le climat, présidé par le Chef de l'Etat qui permet de renforcer la cohérence des politiques et d'améliorer la structure de gouvernance en matière d'environnement.

Comme gage de sa détermination à concrétiser le concept de Gabon Vert et en vue de démontrer son engagement en faveur de la conservation de la nature, le Gabon est représenté au plus haut niveau de l'Etat à toutes les grandes Conférences sur l'environnement, à savoir :

- Conférence de Copenhague, décembre 2009, sur les changements climatiques ;
- Conférence d'Oslo, mai 2010, sur la déforestation et le climat ;
- Conférence panafricaine de Libreville, septembre 2010, sur la biodiversité ;
- Conférence de Nagoya, octobre 2011, sur la diversité biologique ;
- Conférence de Durban, décembre 2011, sur les changements climatiques ;
- Conférence de Séoul, mars 2012, sur la sécurité nucléaire ;
- Conférence de Rio+20, juin 2012, sur le développement durable ;
- Conférence de Londres, février 2014, sur le commerce illicite des espèces sauvages ;
- Sommet de la Haye, mars 2014, sur la sécurité nucléaire.

Par ailleurs, dans la mise en œuvre du Gabon Vert, le Gabon coopère activement avec d'autres pays, soit au plan multilatéral (sous-régional, régional et international), soit au niveau bilatéral, à l'exemple de la République Populaire de Chine dans le domaine de la forêt et de la lutte contre le braconnage, ainsi qu'avec différentes organisations non gouvernementales dont le WWF, en matière de conservation de la forêt et de lutte contre le braconnage.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La traduction dans les faits de l'ambitieux programme porté par le Gabon Vert exige des moyens financiers, techniques et scientifiques adéquats. Le Gabon est engagé à mobiliser, dans la limite de ses moyens, ses propres ressources, mais il fait aussi appel au partenariat public/privé et compte également sur les mécanismes de financement disponibles, aussi bien dans le cadre multilatéral que bilatéral.

Pour conclure, je voudrais souligner le choix résolu opéré par le Gabon d'instaurer, à travers le Gabon Vert, un nouveau modèle de développement économique et social, plus respectueux de l'environnement et conforme aux aspirations des générations actuelles et futures de vivre dans une nature préservée.

Je vous remercie de votre attention.